

Histoire de la mémoire de la Grande Guerre en Tunisie (1919-1957)

Habib Kazdaghli

Université de Manouba, Tunis

La pratique de la commémoration des actes héroïques des soldats “morts pour la France” fut introduite en Tunisie bien avant la fin de la Grande Guerre. Le travail de mémoire allait voir le jour avec la mort des premiers soldats français morts au cours de l’expédition militaire française de 1881 en vue d’imposer le traité du Bardo, au bey de Tunis, signé sous la pression, le soir du 12 mai 1881. C’est ainsi que des plaques mémorielles ainsi que des monuments commémoratifs sont installés dès les premières années du protectorat dans plusieurs lieux et villes de la Régence pour rappeler “l’héroïsme” des soldats français ayant participé à l’expédition ou ayant été victimes de “l’insurrection indigène” ayant vu le jour notamment à Sfax et dans d’autres localités, suite à l’entrée des troupes françaises en Tunisie. La brochure publiée à Tunis en 1923 par le Général Dolot constitue un riche document historique faisant l’inventaire de toutes les tombes militaires ainsi que des monuments édifiés à la mémoire des militaires français durant la période allant de 1881 à 1923.¹ A partir de 1898, la gestion de ces monuments militaires fut confiée à une association française, le souvenir français,² spécialisée dans la sauvegarde de la mémoire des combats des militaires français pour la défense de la France. Au départ, le souvenir français n’avait que peu de correspondants en Tunisie.³ Ce n’est qu’en 1894 que le général Leclerc, commandant de la Brigade d’occupation obtient la promesse du concours du Souvenir français pour “l’érection de monuments commémoratifs où seraient rassemblés les restes des soldats morts pour la patrie.”⁴ A partir de 1898, la section de Tunis

1. (Général), Dolot, *Les tombes militaires et le Souvenir français (1881-1923)* (Tunis: imp. G. Guinle, 1923).

2. La création du *Souvenir Français* intervint dans le contexte de l’après guerre de 1870. L’idée remonte au geste d’un professeur alsacien, François-Xavier Niessen, qui avait refusé l’annexion de l’Alsace-Lorraine par l’Allemagne. Il voulait montrer ainsi, l’attachement des Alsaciens-Lorrains à la France et maintenir en France le souvenir des provinces perdues. Il pensa que l’entretien des tombes devait permettre de garder présent dans les esprits le souvenir des morts pour la France et le sentiment de l’unité nationale. Exilé en France en 1887, il créa l’association du *Souvenir Français*, à Neuilly-sur-Seine pour maintenir le souvenir de la guerre de 1870 ainsi que les valeurs de la France et de la République. Le 7 mars 1888, il appela les Français à rejoindre son association.

3. Dolot, *Les tombes militaires*, 12. L’auteur note que “le souvenir français n’avait comme correspondant en Tunisie que le capitaine Hartmayer à Djerba, le commandant Cellarié à Tunis, et, à son départ le pasteur Durmeyer. Aucun comité n’avait été constitué.”

4. Ibid., 10. On apprend également que par une note de service datée du 12 février 1895, le général =

du souvenir va s'atteler à la tâche de l'érection et de la maintenance de tels monuments, elle chercha, à chaque fois, le concours des autorités militaires et des municipalités. Durant la première période de son existence (1898-1918), le souvenir français chercha surtout à restaurer les monuments existants et honorer la mémoire des soldats ayant pacifié le pays. Cependant avec la victoire de la France dans la Grande guerre, il va chercher surtout à initier l'érection des monuments aux morts de la Guerre.

Le monument aux morts français du cimetière du Belvédère

Le premier monument auquel le souvenir français allait prêter attention au lendemain de la Guerre est celui qui a été érigé en 1898 au cimetière du Belvédère. A l'époque, il fut destiné à "recueillir les restes des soldats français morts en Tunisie depuis 1881: un premier ossuaire fut installé."⁵ Aussi, le souvenir français s'employa-t-il à l'entretien des sépultures des militaires tombés pour leur pays.⁶ En 1906, le monument a connu des modifications qui se traduisirent par l'introduction d' "un soldat porte-drapeau." Le vote de la loi Poincaré du 25 octobre 1919 relative à la commémoration des morts pour la France au cours de la Guerre 1914-18 donna un nouvel élan à l'action mémorielle en Tunisie. En vertu de l'article 7 de cette même loi, la commémoration des morts fut étendue aux colonies et territoires de protectorat, le souvenir français orienta désormais son activité vers la célébration des morts de la Grande Guerre. C'est ainsi, qu'en 1920, le monument du cimetière du Belvédère fut déplacé et installé au centre d'un vaste hémicycle. Les noms des Français de Tunis tués en 1914-18 y sont inscrits sur les plaques de marbres. Le monument contenait en plus de l'ossuaire primitif, 50 sépultures qui ont été transférées, en 1966, au cimetière militaire français de Gamarth."⁷ Le comité du souvenir français allait encourager les municipalités des villes de la Régence à ériger des monuments aux morts dans chaque ville, de même qu'il avait accompagné la mise en place de monuments en souvenir des soldats serbes morts durant leur exil en Tunisie.

= Leclerc invita les commandants militaires à rechercher, de concert avec les chefs du génie, les moyens de porter remède à l'état de délabrement dans lequel se trouvaient alors la plupart des tombes des militaires morts pendant l'occupation française de la Tunisie

5. Pierre Soumille, "Le cimetière européen de Bab El Khadra," in *Les Cahiers de Tunisie* XIX (75) (76) (1971):159.

6. Ibid.,159.

7. Ibid.,159. En fait, Pierre Soumille avait eu la chance de visiter, d'observer, de décrire ce cimetière et de l'immortaliser à travers son article paru dans les *Cahiers de Tunisie*, avant que le cimetière ne soit désaffecté par décision du Gouverneur-Maire de Tunis publiée dans le journal *La Presse de Tunisie* du dimanche 25 septembre 1966, sous le titre: "Le cimetière européen de Bab El Khadra va être désaffecté." Cette décision fut rappelée par un communiqué intitulée "Translation du cimetière de Bab el Khadra" paru aussi dans la *Presse de Tunisie* du samedi 7 février 1970, indiquant qu'un délai supplémentaire, allant jusqu'au 31 décembre 1970 était accordé aux propriétaires de concessions "pour réaliser le transfert des restes mortels de leurs parents."

Le souvenir des morts de l'armée serbe en Tunisie

Après une courte participation aux combats sur le front d'Orient, l'armée et le gouvernement serbes ont dû fuir le champ de bataille en 1915. La débâcle fut tellement grande avec ses lots de soldats blessés et affamés qu'ils furent contraints à l'exode en traversant le Monténégro et l'Albanie pour se retrouver sur l'île de Corfou en Grèce. C'est la France qui les aida à venir s'installer en Tunisie à partir de la fin de l'année 1915. C'est ainsi que plus de 62.000 soldats Serbes et plus de 3000 réfugiés civils s'étaient retirés en Tunisie et dans le reste des pays Afrique du Nord de 1916 jusqu'en 1919. Les soldats et les réfugiés serbes blessés, épuisés, martyrisés depuis 1915 vont s'installer notamment dans les villes Tunis, Bizerte et Ferry ville pour y être soignés. Beaucoup d'entre eux ont fini leurs jours en Tunisie,⁸ les autres ont été entraînés notamment à Bizerte pour former à nouveau le premier noyau reconstruit de l'armée serbe. Le nombre élevé de soldats serbes morts en Tunisie depuis 1916 et notamment dans l'hôpital de la marine de Sidi Abdallah à Ferry ville, obligea les autorités militaires de prendre la décision de creuser un ossuaire de 50 M3 dans le cimetière de Ferry ville. L'ossuaire a été surmonté d'un monument de style grec construit et inauguré le premier novembre 1920.⁹ Le monument contient les noms des 1770 soldats morts. Dans le cimetière de Tunis, un carré fut érigé pour rappeler les noms des 120 soldats morts. Avant de quitter Bizerte en 1920, les responsables de l'armée serbe avaient, au moyen d'une petite souscription, élevé dans un carré spécial du cimetière civil de la ville une chapelle funéraire au dessus d'un ossuaire de 20 M3. Sur les murs de la chapelle ont été gravés sur des plaques en marbre les noms de 570 soldats serbes morts à Bizerte.¹⁰ Outre les Serbes, la commémoration va s'étendre aux soldats musulmans.

Le monument à la mémoire du soldat musulman

Comme il a été signalé plus haut, la loi mémorielle française du 25 octobre 1919 s'appliquait aux colonies et aux protectorats. Ainsi, plusieurs initiatives sont prises dans ces territoires pour rendre hommage aux soldats morts sur les divers fronts. Notons que déjà sur les lieux même des grandes batailles, une série de monuments sont élevés à la mémoire des hommes tués au combat. A Reims, un monument en hommage "aux héros de l'armée de l'Afrique noire," réplique de celui de Bamako, est solennellement inauguré en présence du Président de la République.¹¹ Plusieurs lieux de mémoires sont érigés dans plusieurs villes de l'Empire colonial français pour rappeler le souvenir des grandes batailles auxquelles avaient pris part les soldats originaires des

8. Dolot, *Les tombes militaires*, 35.

9. Ibid., 41.

10. Ibid., 48.

11. Jacques Frémaux, *Les Colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'Outre-Mer*, (14-18 éditions, 2006), 329.

colonies.¹² C'est dans ce cadre que s'est inscrite l'érection d'un monument spécial à Tunis devant la caserne militaire de la Kasbah en 1921 à la "Gloire des soldats tunisiens musulmans."¹³ La multiplication de telles initiatives ne manqua à des italiens de Tunisie de commémorer le souvenir de leurs morts.

Le monument à la mémoire des soldats italiens de Tunisie

Au moment du déclenchement des hostilités en 1914, la Régence de Tunis comptait environ 90.000 italiens. Originaires de l'Italie du Sud et principalement des îles de Sicile et de Sardaigne, leur présence en Tunisie s'expliquait avant tout par des raisons économiques et elle était régie par les conventions franco-italiennes de 1896. Ces conventions longuement discutées entre la France et l'Italie ont été signées quinze ans après l'établissement du protectorat français en Tunisie. Elles avaient permis aux ressortissants italiens de continuer de jouir de leur "italianité" dans le cadre d'un État tunisien soumis aux règles du Protectorat français. De part leur statut, en août 1914, au moment du déclenchement du conflit, les Italiens de Tunisie n'étaient pas tenus de participer à l'effort de guerre aux côtés de la France, cependant, l'entrée de l'Italie aux côtés des Alliés, à partir du 23 mai 1915, les met dans l'obligation d'apporter leur contribution au sein de l'armée italienne. On ne connaît pas le nombre exact de ceux qui avaient rejoint le front, mais on estime le nombre des morts, parmi ces italiens de Tunisie, à 800. Au lendemain de la guerre, face à la frénésie mémorielle qu'avait connue la Régence, les Italiens avaient pu obtenir l'autorisation pour édifier un monument aux morts distinct qui a été construit dans le cimetière du Belvédère et qui a été inauguré le 24 mai 1923.¹⁴ Comme le cimetière, le monument a disparu, laissant la place à un énorme complexe hôtelier. Cependant entre la date de la désaffectation du cimetière du Belvédère, décidée en 1966, par les autorités municipales de la ville de Tunis et la destruction effective du cimetière intervenue en 1970, l'historien Pierre Soumille, à l'époque enseignant dans un lycée de Tunis, à eu la chance de le visiter, de mener une enquête lui permettant de le décrire et l'immortaliser à travers un article paru dans une livraison des *Cahiers de Tunisie*.¹⁵

12. Frémaux, *Les Colonies dans la Grande Guerre*, 330, l'auteur note que le culte s'étend à l'outre-mer. D'innombrables rues y rappellent le souvenir des grandes batailles. Les territoires d'Outre-mer se couvrent, comme la métropole, de monuments aux morts, depuis les chefs lieux, Dakar, Bamako, Alger, Tunis, Papeete ou Nouméa, Saigon, Hanoï, jusqu'aux petite communes.

13. Ibid, Frémaux se réfère au *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* (BCAF), 1921, p.1923.

14. Soumille, "Le cimetière européen de Bab El Khadra," 158.

15. Ibid., 158.



Monument édifié à Tunis à la mémoire des morts Italiens de Tunisie (Grande Guerre).

Dans son article, Pierre Soumille nous donne une description détaillée du monument aux morts italiens.¹⁶ Il nous le décrit comme un monument purement commémoratif, ne contenant aucune sépulture et précise qu'il a été construit par un architecte et des entrepreneurs italiens dont les noms sont inscrits à la base des deux piliers, portant à leur faîte, des boulets de canon.¹⁷ L'édification de ces divers monuments commémoratifs encouragea également les Israélites de Tunisie à penser à leur tour qu'il n'y avait aucune raison à ce qu'ils n'aient pas, leur monument aux morts.

Monument aux morts juifs de la Guerre de 1914-18¹⁸

Outre les deux parties réservées successivement aux juifs dits "touansas" (originaires du pays) et aux juifs dit "granas" (originaires de la ville de Livourne, en Italie), le cimetière juif du Borgel à Tunis contient un espace distinct n'appartenant ni à l'une ni à l'autre des deux communautés, mais auquel on peut accéder à partir de chacun des deux espaces, alors que chaque communauté a un accès direct à son cimetière à partir de la route menant de Tunis à la Marsa. Dans ce carré se trouvent trois monuments commémoratifs dédiés aux morts juifs des deux guerres mondiales. De part la chronologie, c'est le monument appelé qoubba (coupole) qui fut le premier à être construit au lendemain de la Grande Guerre. Sa construction marque le passage d'une communauté liée à la tradition religieuse à celle des commémorations à

16. Ibid., 158: "Le monument italien dessine un rectangle dont un grand côté reste ouvert pour l'entrée: au centre de ce rectangle, près d'un autel antique surmonté d'une urne funéraire, se dresse la statue d'une femme à la tête couronnée, symbole de l'Italie d'alors qui tient, d'une main, un drapeau et, de l'autre une couronne posée sur l'autel. Au fond à l'opposé de l'entrée, s'élève un portique dont le fronton triangulaire porte une croix et des dates, en chiffres romains, 1915-18; au centre du portique, dans un encadrement de marbre noir, une étoile rayonnante. Tout autour du monument, sur les parois des murs sont scellées des plaques de marbre qui portent gravées les centaines de noms des Italiens de Tunisie morts à la guerre."

17. Ibid.

18. Voir Habib Kazdaghli, "les monuments commémoratifs dans le cimetière du Borgel," in *Le cimetière du Borgel de Tunis. Patrimoine en péril*, coordination de Michèle Fellous (Paris: Éditions Glyphe, 2016), 101-4.

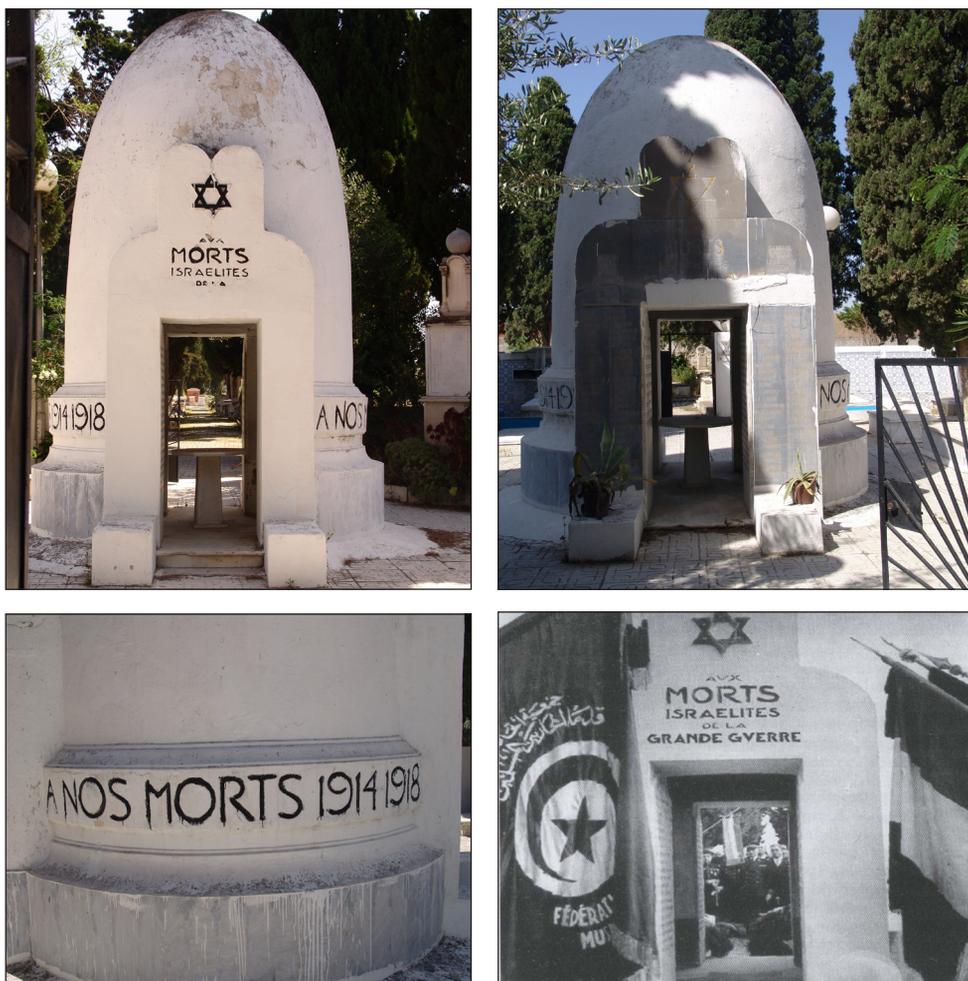
caractère civil et citoyen. Vraisemblablement, ce tournant s'opère au cours de l'année 1923 suite aux vagues mémorielles qu'avaient connues plusieurs villes de la Régence. Cette "mobilisation" pour la commémoration du souvenir des soldats juifs fût le fait du journal "*La Justice*," organe de l'élite éclairée au sein de la communauté juive de Tunisie. Le journal consacra, à trois occasions, des articles pour rappeler les exploits du Sergent Issac-Henri Bismuth au cours la Grande Guerre.¹⁹

Le même journal évoque à plusieurs reprises, à partir de 1923, la nécessité de faire bénéficier les morts juifs de la loi Poincaré du 25 octobre 1919, relative à la commémoration des morts pour la France au cours de la Grande guerre. Le journal semble s'inscrire dans le même ordre de pensée des élites instruites de la communauté israélite, puisque le conseil des soixante, instance délibérative décide à l'unanimité le 13 juin 1922 "d'élever au cimetière du Borgel un monument dédié aux Morts Israélites de la Grande Guerre."²⁰ Tous les membres de la communauté furent appelés à participer à une souscription ouverte à cet effet. Le Conseil souligne la loyauté des Israélites de Tunisie, leur attachement à la France, et leur volonté de contribuer largement à la perpétuation du souvenir de leurs frères tombés pour le triomphe de la grande cause des Alliés. C'est à l'Amicale des engagés volontaires israélites tunisiens présidée par le Dr Ben Moussa que revint la charge de collecter l'argent et d'édifier le monument dédié à la mémoire des morts juifs. Cependant, la souscription achoppa sur des difficultés: au mois de juin 1924, soit deux années après l'annonce de la collecte. À peine 6000 francs sont réunis alors que la somme nécessaire était 17.000 francs.

Deux ans plus tard, le journal *La Justice* du 11 novembre 1927, annonce encore une fois qu'une cérémonie s'est déroulée dans la synagogue Cohen, mais pas au pied d'un monument dédié aux morts. Quoiqu'il en fût et malgré les difficultés, le Monument aux morts juifs de la Grande Guerre finit par être érigé à la fin des années vingt. Deux autres monuments dédiés aux morts de la Seconde guerre furent érigés successivement en 1947 et en 1948. Contrairement aux autres monuments cités plus hauts, ces trois monuments résistent au temps et sont toujours visibles au cimetière juif du Borgel.

19. *La Justice*, n°3, du 13 avril 1923. En marge de l'attribution à titre posthume de la légion d'honneur à ce héros, le journal consacre un article au Sergent Issac-Henri Bismuth dans lequel est mise en valeur la mention insérée dans le *Journal Officiel* motivant la distinction accordée à Bismuth en le qualifiant de "sergent sous-officier d'élite, plein d'initiative et d'allant s'est toujours fait remarquer dans les affaires auxquelles il avait pris part." Le journal revient au même sujet dans sa livraison du 19 novembre 1923, dans un article consacré aux "Obsèques du Sergent Bismuth," et enfin dans un article daté du 08 mai 1925 pour saluer la décision du conseil municipal de Tunis, en accordant son nom à une rue qui porterait désormais "La rue du Sergent Bismuth."

20. *La justice*, n° 23, du 9 novembre 1923.



Le monument appelé *qoubba* (coupole) qui fut le premier à être construit dans le cimetière du Borgel au lendemain de la Grande Guerre.

Les monuments aux morts face aux aléas de l'indépendance de la Tunisie

Au cours des premières années de la Tunisie indépendante et au moment où on était en train de déboulonner “les symboles de la mémoire coloniale,”²¹ un mouvement de mise en place d’une nouvelle mémoire “nationale” se mettait en marche. Dans le nouveau contexte, ce sont les dates des assassinats des leaders nationalistes et les dates des affrontements majeurs avec le pouvoir colonial qui

21. Voir Habib Kazdaghli, “Rétrospective des politiques mémorielles en Tunisie (XIX et XX^{ème} siècles) à travers l’histoire des statues et des monuments,” in *Expériences et mémoire. Partager en français la diversité du monde* (Paris: l’Harmattan, 2008), 141-161. Dès le mois de mai 1956 on procéda à la destruction de la Statue du Cardinal Lavignerie érigée à l’entrée de la vieille ville de Tunis depuis 1925. Au mois d’octobre de la même année, c’est au tour de la statue de Jules Ferry d’être descendue. Au mois de décembre, c’est le buste de Victor de Carnières qui fut à son tour retiré du jardin de Verdun se trouvant sur l’avenue de Paris.

sont mis en avant, les statues et les monuments commémoratifs de la Première et de la Seconde Guerre sont mis à l'index avant d'être abattus à leur tour. Ainsi à partir du mois de février 1957, on s'attaqua à deux jours d'intervalle aux monuments de la ville d'Ain Draham (Nord Ouest de la Tunisie) et ceux de la ville de Tunis. Dans la dépêche de l'AFP qui est reprise par le journal *Le Monde* du 21 février 1957, on apprend qu' "un monument aux morts des deux guerres est détruit en Tunisie, en exécution d'une décision prise par la municipalité."²² Le même texte précise: "presque toutes les victimes de 1914-1918 dont il portait les noms étaient des Tunisiens d'origine Khroumire."²³



Monument aux morts de 14-18 dans la ville de Sousse.



Monument aux morts de la Guerre 14-18 à Sfax.

Le lendemain, toujours se basant sur une dépêche de l'AFP, le journal *Le Monde* du 22 février 1957 rappelle qu'après celui d'Ain Draham, le monument aux morts des deux guerres, qui s'élevait dans un square de la ville européenne de Tunis, a été déboulonné et enlevé dans la nuit du 19 au 20 février 1957, par les services municipaux de la ville.²⁴ Ces deux monuments furent enlevés

22. *Le Monde*, 21 février 1957, 5.

23. Ibid.

24. *Le Monde*, 22 février 1957.

malgré les protestations de l'Ambassadeur de France George Gorse auprès du gouvernement tunisien. Dans la foulée, les monuments aux morts des deux guerres de plusieurs villes furent déboulonnés, et enlevés. Il a été précisé à chaque fois que l'acte a été exécuté en application d'une décision municipale.

Ainsi, l'indépendance tunisienne survenue au mois de mars 1956, sonna le glas d'une politique mémorielle relative aux morts des guerres mondiale. Elle marqua une rupture non seulement par rapport aux symboles de la mémoire coloniale, mais exprima aussi un repli dans l'engagement des Tunisiens dans les grands événements du XX^{ème} siècle et dont les deux guerres furent l'une des manifestations les plus éclatantes, avec leur lot de morts et de malheurs mais également avec les espoirs, vite brisés, qu'elles ont suscités à chaque fois, chez les peuples épris de paix et de liberté. Désormais, c'est le *chahid* (martyre) de la lutte anticoloniale qui prend le pas sur le mythe de l'ancien combattant dont les monuments aux morts furent, pendant des décennies, une des sacralisations mémorielles dans l'espace urbain de la Tunisie de l'époque coloniale.

Bibliographie

- Dolot (Général). *Les tombes militaires et le Souvenir français (1881-1923)*. Tunis: imp. G. Guinle, 1923.
- Journeaux: *Le Monde; La Justice*.
- Kazdaghi, Habib. "les monuments commémoratifs dans le cimetière du Borgel." In *Le cimetière du Borgel de Tunis. Patrimoine en péril*, coordination de Michèle Fellous, 101-14. Paris: Éditions Glyphe, 2016.
- _____. "Rétrospective des politiques mémorielles en Tunisie (XIX et XX^{ème} siècles) à travers l'histoire des statues et des monuments." In *Expériences et mémoire. Partager en français la diversité du monde*, 141-61. Paris: l'Harmattan, 2008.
- Soumille, Pierre. "Le cimetière européen de Bab El Khadra." *Les Cahiers de Tunisie* XIX (75) (76) (1971):129-82.

الملخص: تاريخ ذاكرة الحرب العظمى في تونس (1919-1957)

على غرار ما حصل في فرنسا غداة الحرب الكبرى (18-1914) شهدت البلاد التونسية موجة لتخليد ذكرى الجنود الذين ماتوا في مختلف جبهات الحرب في أوروبا. لكن على عكس ما تميز به الانخراط في المجهود الحربي الذي تم - باستثناء الجنود الإيطاليين - تحت راية واحدة وهي راية الجيش الفرنسي، فإن تخليد ذكرى من سقطوا في ساحات الوغى قد اتسم بالتعدد حسب الأجناس والأديان. لقد تم في فترات متتالية وبصفة أحادية في كل مرة تخليد ذكرى كل من الجنود الفرنسيين والصرب والمسلمين واليهود الإيطاليين عن طريق تشييد معالم خاصة تخلد بطولات كل مجموعة على حدة. غير أن استقلال البلاد التونسية في 1956 وضع حدا لسياسة تواصلت لعقود طويلة ارتكزت على تخليد ذكرى كل من سقطوا في الحربين العالميتين لئتم تعويضها بدلا عن ذلك بسياسة تقوم على تكريم ذكرى "الشهيد" الذي سقط في معركة النضال ضد المستعمر والظفر باستقلال البلاد .

الكلمات المفتاحية: الحرب الكبرى، تخليد الذكرى، المجهود الحربي، ذكرى الجنود الفرنسيين، الجنود الصرب، الجنود المسلمين، الجنود اليهود، الجنود الإيطاليين، ذكرى الشهداء.

Résumé: Histoire de la mémoire de la Grande Guerre en Tunisie (1919-1957)

Au lendemain de la Grande Guerre (1914-18), à l'instar de ce qui va se passer en France, la Tunisie a va connaître une vague mémorielle qui se concrétisa par l'érection de monuments commémoratifs rendant hommage aux soldats tombés sur les divers fronts de la Guerre en Europe. Même si tous les soldats partis de Tunisie vers les fronts (sauf pour les jeunes italiens) avaient servi dans les rangs de l'armée française, l'hommage qui leur sera rendu au lendemain de la Guerre sera pluriel. En effet, plusieurs catégories de monuments seront édifiés à Tunis et dans plusieurs villes du pays: monument aux soldats français, monument aux soldats serbes, monument aux soldats musulmans, monuments aux soldats juifs et monument aux soldats italiens. L'indépendance de la Tunisie acquise en 1956 va marquer un coup d'arrêt à la commémoration de la mémoire des soldats des deux guerres mondiales pour donner place à la commémoration du souvenir du *Chahid* mort pour l'indépendance du pays.

Mots clés: Grande Guerre, monuments commémoratifs, soldats musulmans, soldat français, soldats serbes, soldats juifs, soldats italiens.

Abstract: History of the Memory of the Great War in Tunisia (1919-1957)

In the aftermath of the Great War (1914-18), like what will happen in France, Tunisia has experienced a memorial wave that materialized by the erection of memorials paying tribute to the fallen soldiers at the various fronts of the War in Europe. Even if all the soldiers left from Tunisia to the fronts (except for the young Italians) had served in the ranks of the French army, the tribute which will be returned to them after the War will be plural. Indeed, several categories of monuments will be built in Tunis and in several cities of the country: monument to the French soldiers, monument to the Serbian soldiers, monument to the Muslim soldiers, monuments to the Jewish soldiers and monument to the Italian soldiers. The independence of Tunisia acquired in 1956 will mark a halt to the commemoration of the memory of the soldiers of the two world wars to give place to the commemoration of the memory of the *Chahid* who died for the independence of the country.

Keywords: Great War, Memorials, Muslim soldiers, French soldier, Serb soldiers, Jewish soldiers, Italian soldiers.

Resumen: Historia de la memoria de la Gran Guerra en Túnez (1919-1957)

Después de la Gran Guerra (1914-18), como lo sucederá en Francia, Túnez ha experimentado una ola de memoria que se materializó con la construcción de monumentos en honor a los soldados caídos. varios frentes de la guerra en Europa. Incluso si todos los soldados salidos de Túnez a los frentes (excepto los jóvenes italianos) hubieran servido en las filas del ejército francés, el tributo que les será devuelto después de la Guerra será plural. De hecho, varias categorías de monumentos se construirán en Túnez y en varias ciudades del país: monumento a los soldados franceses, monumento a los soldados serbios, monumento a los soldados musulmanes, monumentos a los soldados judíos y monumento a los soldados italianos. La independencia de Túnez adquirida en 1956 marcará el cese de la conmemoración de la memoria de los soldados de las dos guerras mundiales para dar lugar a la conmemoración de la memoria del *Chahid* que murió por la independencia del país.

Palabras clave: Gran Guerra, monumentos conmemorativos, soldados musulmanes, soldados franceses, soldados serbios, soldados judíos, soldados italianos.